



Comité Syndical du 21 mars 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi vingt et un mars à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni à la salle des fêtes de Buzet sur Baïse, rue du ruisseau de la Paix, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Convocations régulièrement adressées le 14/03/2024.

Nombre de délégués syndicaux
en exercice: 24 délégués
n° ordre 2024-05
Présents : 20 votants : 20

Étaient présents : 20 délégués

Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas :

Pour les titulaires : Messieurs Jean-Pierre GENTILLET, Alain PALADIN, Georges LEBON, Patrick JEANNEY, François COLLADO, Christian GIRARDI départ avant le vote de DL2024-08, Daniel TEULET, Philippe LAGARDE, Aldo RUGGERI, Jean-Marc LLORCA (**10 présents**).

Pour les suppléants : M. Christophe MELON remplaçait M. Christian LAFOUGERE, M. Patrick YON remplaçait M. Michel MASSET (**2 présents**).

Assistait également à la séance en qualité de suppléant sans voix délibérative :

M. Jean-Marie BOE (suppléant) pour la CC du Confluent et Coteaux de Prayssas

Albret Communauté :

Pour les titulaires : Madame Valérie TONIN, Messieurs Joël CHRETIEN départ avant le vote de DL2024-07, Alain LORENZELLI, Jean-Louis MOLINIÉ, Christophe BESSIERES, Didier SOUBIRON (**6 présents**).

Pour les suppléants : Mme Laurence BENLLOCH remplaçait M. Thierry PLANTÉ, M. Nicolas CHOISNEL départ avant le vote de DL2024-08 remplaçait Mme Paulette LABORDE, M. Dominique HANROT remplaçait M. Frédéric SANCHEZ (**3 présents**).

Étaient excusés :

Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas : Mesdames Viviane BERNEDE, Marie-Fabienne ADAMSON, Nathalie BUGER, Messieurs Christian LAFOUGERE, Alain MOULUCOU.

Albret Communauté : Mesdames Dominique BOTTEON, Isabelle SALIS, Evelyne CASEROTTO, Messieurs Frédéric SANCHEZ, Lionel LABARTHE, Joël AREVALILLO, Jacques LAMBERT.

Assistaient également à la séance :

Monsieur Claude BOGALHEIRO : Directeur du SMICTOM LGB
Mme Karine DAL BALCON : Responsable service administratif
Monsieur Cyril FILLOT : Responsable service technique
Mme Laurence SANS : Secrétariat

N° Ordre 2024-05**Objet : Approbation du compte administratif 2023**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le vote préalable du compte de gestion,

Considérant qu'aux termes de l'article L2121-14 CGCT : « Dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote ».

Considérant que cet article est applicable au SMICTOM LGB, il est proposé de désigner le Vice-président en charge de la commission Administration Générales comme président de séance pour le vote du compte administratif.

<u>Section d'Investissement</u>		
Dépenses	Prévu :	5 105 251.00 €
	Réalisé :	2 051 754.63 €
	Restes à réaliser :	1 963 400.00 €
Recettes	Prévu :	5 105 251.00 €
	Réalisé :	4 291 558.76 €
	Restes à réaliser :	154 000.00 €
<u>Section de Fonctionnement</u>		
Dépenses	Prévu :	7 909 352.00 €
	Réalisé :	6 503 146.78 €
Recettes	Prévu :	7 909 352.00 €
	Réalisé :	8 089 653.66 €
<u>Résultat de clôture de l'exercice</u>		
Investissement :		2 239 804.13 €
Fonctionnement :		1 586 506.88 €
<u>Résultat global :</u>		<u>3 826 311.01 €</u>

M. Alain LORENZELLI, Président du SMICTOM LGB, après avoir assisté à la présentation de ces éléments, quitte la séance avant que l'assemblée procède au vote du compte administratif 2023.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Article 1 : Décide d'approuver le Compte Administratif 2023 et constate les résultats de clôture suivants :

- Résultat de clôture investissement : 2 239 804.13 €
- Résultat de clôture fonctionnement : 1 586 506.88 €
- Résultat global : 3 826 311.01 €.

AR Prefecture

047-200020550-20240321-DL2024_05-BF
Reçu le 29/03/2024

Article 2 : Prend acte qu'une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles a été présentée et est jointe à la présente délibération.

Article 3 : Précise que le SMICTOM LGB disposant d'un site internet, les documents budgétaires seront mis en ligne et accessibles gratuitement dans le délai d'un mois après leur adoption.

Résultats des votes	
Suffrages exprimés	20
Pour	20
Contre	0
Abstention	0

Publication sur le site internet : le 29/03/2024

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Le Président
Alain LORENZELLI

Le Secrétaire de séance
Philippe LAGARDE